



# St Cyr en Talmondais

journal municipal avril 2015

Edito

*Chers Saint-Cyriennes et Saint-Cyriens*

*Cela fait déjà un an que nous travaillons au service de la commune, avec beaucoup d'évolutions.*

*2015 sera une année difficile avec toutes les normes et réformes demandées aux collectivités.*

*Les baisses des dotations de l'Etat rendent la gestion des communes compliquées. Malgré tout, nous mettons toute notre énergie pour faire avancer les projets à Saint Cyr en talmondais.*

*Actuellement les travaux dans la rue de la Saunerie ont bien avancé, les trottoirs de chaque côté ont été refaits avec de l'enrobé, ces travaux étaient prévus dans le budget ; la chaussée de la route D45 sera renouvelée courant mai, le coût de ces travaux sera pris en compte par le département.*

*Sur la route D949 devant l'Auberge de la Court d'Aron, le fossé est busé et un trottoir a été créé, côté cimetièrre le fossé a également été busé.*

*Devant la mairie, nous avons cassé le muret qui était très abimé, le trottoir a été élargi et recouvert d'enrobé. Un nouveau muret sera bâti bientôt.*

*La future ZAC de la Bonne Amie est toujours d'actualité, au dernier conseil Communautaire une enveloppe a été votée pour ce projet.*

*Le monument aux morts sera déplacé semaine 18 et la cérémonie du 8 mai se tiendra devant ce monument.*

*Le conseil municipal et moi-même sommes à votre disposition si vous le souhaitez*

*Je vous souhaite avec l'arrivée du printemps, un bon jardinage à tous !*

**Le Maire, Nicolas PASSCHIER**

## *Concerts des 20 ans de la Chorale Marais et Gâtine*

*La chorale « Marais et Gâtine » de St Cyr en Talmondais se prépare à fêter ses 20 ans. En effet, elle vous convie à ses concerts qu'elle donnera le samedi 2 mai à 20h30 et le dimanche 3 mai à 16h en l'église de St Cyr en Talmondais. Espérant enthousiasmer son public avec un répertoire de chants classiques, religieux et profanes ou plus contemporains, les choristes et musiciens travaillent sérieusement ce répertoire sous la houlette de Joseph Cantet (chef de chœur). Ce peut être l'occasion à d'anciens choristes de se retrouver et à de futurs chanteurs d'apprécier ces chants avant de nous rejoindre. Nous chantons en polyphonie et apprécions tout particulièrement les chants (paroles et compositions musicales) qui nous sont offerts par notre ami Jacques Blusseau. Nous vous donnons donc rendez-vous à l'un de ces concerts.*



Mairie de Saint Cyr en talmondais : Accueil ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30

Contact par mail : [mairiestcyrantalmondais@wanadoo.fr](mailto:mairiestcyrantalmondais@wanadoo.fr) - Site internet : [www.saint-cyr-en-talmondais.fr](http://www.saint-cyr-en-talmondais.fr)

Téléphone : 02.51.30.82.82 (répondeur) - Fax : 02.51.30.88.29

# Les travaux de voirie



## Extraits des décisions du Conseil municipal de Janvier, Février et Mars 2015

(les délibérations sont consultables en mairie)

### **Conseil municipal du lundi 12 janvier 2015**

#### ***Reprise de la voirie du lotissement la Cour du château***

L'entreprise Vendée Aménagement sollicite de la part de la commune, la reprise de la voirie du lotissement. Avant cela elle réalisera des travaux de finition de voirie, à l'exception des trottoirs, compte tenu des terrains qu'il reste à construire. Elle propose de verser une somme correspondante aux frais afférents à la réfection des trottoirs pour que la commune puisse les réaliser ultérieurement, une fois les constructions réalisées.

Le conseil municipal décide de reporter sa décision.

#### ***Extension des réseaux d'eau potable rue des envies***

La rue des envies, du croisement avec la rue des noyers jusqu'au croisement avec la rue de Marchieul, n'est pas viabilisée et des terrains constructibles sont en vente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise Vendée Eau pour la somme de 3200,45 €.

#### ***Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015***

Avant le vote du budget, la commune ne peut mandater les dépenses d'investissement. Par dérogation le conseil municipal peut autoriser le maire à mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014 soit 125 137 euros.

Le conseil décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 31 284 euros pour les opérations suivantes :

60 Effacement de réseaux	3 240 €
62 Voirie :	16 044 €
74 Bâtiments communaux :	6 000 €
75 Matériel :	6 000 €

#### ***Travaux d'éclairage rue de la Tillauderie***

Suite à des travaux de curage de fossés, un câble d'éclairage a été arraché rue de la Tillauderie.

Afin de lancer les travaux de réparation de ce câble, il est nécessaire de valider l'estimation du SYDEV. Les travaux sont estimés à 500 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer le devis du SYDEV afin que les travaux soient réalisés.

#### ***Acquisition d'un défibrillateur modification du devis***

Afin de pouvoir installer le défibrillateur à l'extérieur de la salle polyvalente il convient d'autoriser Mr le Maire à signer le devis de 1448 €, et ainsi rajouter un coffret avec alarme et chauffage.

Le conseil municipal valide le devis de 1448 € HT pour le défibrillateur.

#### ***Validation du marché de voirie***

Le 5 décembre a eu lieu l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres pour le marché de voirie 2015-2017. L'analyse des offres a été traitée par la SPL :

L'entreprise Colas a déposé une offre pour 106 686,75€ HT

L'entreprise Eiffage a déposé une offre pour 93 466 € HT

Le conseil choisit l'entreprise Eiffage pour réaliser les travaux de voirie 2015-2017.

#### ***Lancement de l'élaboration du Plan local d'urbanisme***

le conseil municipal décide de prescrire l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols en vigueur, que l'élaboration porte sur l'intégralité du territoire de la commune conformément à l'article L.123.1 du code de l'urbanisme,

La concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes : mise à disposition des documents d'étude et d'élaboration du dossier d'arrêt du projet du PLU, réunions et débats publics, publication dans le bulletin municipal, registre en Mairie, de demander, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, que les services de la Direction Départementale des Territoires soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer la conduite de l'étude telle que définie dans la convention de mise à disposition,

Le conseil municipal décide de solliciter de l'État qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU conformément à l'article L.121-7 du Code de l'Urbanisme, ainsi que l'aide financière du Conseil Général,

### **Conseil municipal du lundi 16 février 2015**

#### ***Reprise de la voirie du lotissement la Cour du château***

L'entreprise Vendée Aménagement sollicite de la part de la commune, la reprise de la voirie du lotissement. Avant cela elle réalisera des travaux de finition de voirie, à l'exception des trottoirs, compte tenu des terrains qu'il reste à construire. Elle propose de verser une somme correspondante aux frais afférents à la réfection des trottoirs pour que la commune puisse les réaliser ultérieurement, une fois les constructions réalisées.

Le conseil municipal décide de reporter sa décision.

#### ***Avenant à la convention d'effacement des réseaux rue Parent de Curson***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est bien d'accord pour autoriser le maire à signer l'avenant à la convention n°2014.EFF.0088 avec le SyDEV concernant les travaux d'effacement rue Parent de Curson, suite à une modification des travaux prévus.

L'avenant représente un montant à rembourser de 2 951 euros.

#### ***Déclassement de voie communale dans le domaine privé de la commune***

Vu le projet de déclassement d'une partie de la voie communale dite du Grand chemin des Sables d'Olonne, en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation, établi par Monsieur le Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2014 approuvant le projet de déclassement de la voie communale et décidant le lancement d'une enquête publique,

Vu l'arrêté du Maire en date du 25 novembre 2014 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement de la voie communale,

Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 décembre au 7 janvier inclus n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur et son avis favorable,

Le conseil décide :

Le déclassement d'une partie du grand chemin rural des Sables d'Olonne

Le classement de la parcelle dans le domaine privé de la commune ;

L'aliénation de cette parcelle ;

Charge Monsieur le Maire de procéder à la vente de cette parcelle, et l'autorise donc à prendre toute décision et à signer tous les actes nécessaires.

#### ***Renouvellement du contrat de maintenance informatique***

Il convient de renouveler le contrat de maintenance informatique pour le poste qui n'est pas en location. Le montant de ce contrat est de 360 euros ttc.

Le conseil décide de renouveler ce contrat pour 2015 et autorise le maire à signer le document afférent.

### **Conseil municipal du lundi 30 mars 2015**

#### ***Compte administratif 2014 de la commune***

Le compte administratif 2014 est présenté par Monsieur le Maire, il apparait un excédent de fonctionnement de 100102,50 euros et un déficit d'investissement de 27 839,59 euros. Le résultat de l'exercice est un excédent de 72 262,91 euros.

Le conseil municipal, après retrait de Monsieur le Maire, vote le compte administratif 2014.

#### ***Compte de gestion 2014 de la commune***

Le compte de gestion réalisé par le trésorier présente les mêmes résultats que le compte administratif.

Le conseil vote le compte de gestion 2014.

#### ***Vote du budget Primitif 2015***

Le budget 2015 est présenté par Monsieur le Maire, il est prévu 327 899,91 euros de recettes et de dépenses en fonctionnement et 176 305,00 euros de recettes et dépenses en investissement.

Le conseil vote le budget 2015.

Extraits des décisions du Conseil municipal de Janvier, Février et Mars 2015  
(les délibérations sont consultables en mairie)

***Affectation du résultat 2014***

Après avoir constaté l'excédent de fonctionnement figurant au compte administratif de l'année 2014 et qui s'élève à 100 102,50€, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de l'affecter comme suit :

Au compte 1068	Recette d'investissement	58 680,59€
Au compte 002	Recette de fonctionnement	41 421,91€
Déficit d'investissement constaté		27 839,59€
Reste à réaliser		30 841 €

***Vote du taux des impôts locaux***

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les taux des impôts locaux suivants :

Taxe d'habitation	21.18 % (idem 2014)
Taxe foncière (bâti)	12.51 % (augmentation de 0,50 %)
Taxe foncière (non bâti)	29.13 % (augmentation de 0,50 %)
Contribution Foncière des Entreprises	19.87 % (idem 2014)

***Extension des réseaux électriques et téléphoniques rue des envies***

La rue des envies, du croisement avec la rue des noyers jusqu'au croisement avec la rue de Marchieul, n'est pas viabilisée en électricité et en téléphone et des terrains constructibles sont en vente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer la convention avec le SyDEV pour la somme de 9 832,45 €.

***Création poste adjoint technique principal 2ème classe***

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre à une nomination au grade supérieur sous réserve toutefois que l'emploi correspondant existe dans la collectivité.

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée pour la catégorie C, qui s'est réunie le 24 février 2015, a été saisie en vue de donner un avis sur ces dossiers.

Mr le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe, emploi permanent à temps complet. Le Conseil Municipal valide la création de poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.

***Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de la salle polyvalente***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable concernant le lancement du projet de restructuration de la mairie et de la salle des fêtes ; autorise, Mr le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de 4 200,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité et à la réalisation du programme.

***Convention d'assistance à la renégociation des contrats d'assurance des collectivités***

L'ensemble des contrats d'assurance généraux de la Commune de Saint Cyr en Talmondais date de 1997. Il convient donc de lancer une consultation sous forme de procédure de marché public afin de débiter un nouveau contrat à compter du 1er juillet 2015.

L'entreprise Delta Consultants propose une assistance pour lancer cette consultation et remettre à la commune un rapport d'analyse et de synthèse des offres. De plus une assistance technique est maintenue pendant toute la durée des marchés.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer le devis de l'entreprise Delta Consultants pour la somme de 950,00 € ht, autorise Mr le Maire à lancer les consultations pour le renouvellement de l'ensemble des contrats d'assurance à effet au 1er juillet 2015.

***Convention de partenariat avec la fondation CNP assurances pour l'achat d'un défibrillateur***

Dans le cadre de l'achat d'un défibrillateur, une participation de la Fondation CNP Assurance peut être obtenue à hauteur de 650 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Mr le maire à signer la convention avec la Fondation CNP assurances et à encaisser le chèque d'une valeur de 650 €.

Extraits des décisions du Conseil municipal de Janvier, Février et Mars 2015  
(les délibérations sont consultables en mairie)

**Enfouissement de la rue Parent de Curson**

Les travaux de cette rue sont terminés, la chaussée va être refaite à partir du carrefour (D 949) jusqu'au panneau de sortie de bourg côté Curzon.



**Travaux divers**

Durant l'hiver, les agents communaux ont profité de faire des travaux intérieurs. Rafrâichissement des peintures dans l'ancienne bibliothèque, qui est mise à la disposition des associations.

Embellissement de la cuisine par la réfection des peintures, changement des éclairages. Nous avons procédé à l'achat d'une table en inox, d'un deuxième chariot et fait le renouvellement des tables et chaises afin de moderniser le matériel.

**Monument aux Morts**

Par mesure de sécurité le monument sera déplacé et reculera de quelques mètres, afin de tranquilliser les citoyens lors des commémorations. Les travaux seront réalisés avant la cérémonie du 8 mai 2015.

**Informations générales**

**Bienvenus aux nouveaux St Cyriens**

Nous allons procéder à l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune depuis 2014. Ils peuvent se présenter au secrétariat de la mairie afin de se faire connaître, en vue de préparer une matinée de rencontre autour d'un pot d'accueil.

**Distribution de sacs jaunes**

Depuis le 1er novembre 2014, la Communauté de Communes du Pays Moutierrois expérimente la distribution des sacs jaunes en mairie. Désormais, en cas de besoin de sacs jaunes, vous pouvez contacter la mairie au 02.51.30.82.82. Une commande sera établie chaque jeudi soir. Les sacs seront à votre disposition en mairie à partir du jeudi suivant.

**Horaires déchetteries**

Les deux déchetteries sont passées aux horaires d'été depuis le 15 avril.

	ST VINCENT S/GRAON		LE GIVRE	
	HIVER 16 septembre au 14 avril	ÉTÉ 15 avril au 15 septembre	HIVER 16 septembre au 14 avril	ÉTÉ 15 avril au 15 septembre
<b>Lundi</b>	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
<b>Mardi</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>
<b>Mercredi</b>	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
<b>Jeudi</b>	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
<b>Vendredi</b>	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
<b>Samedi</b> (réservé aux particuliers)	De 9h à 12h et de 14h à 17h	De 9h à 12h et de 14h à 18h	De 9h à 12h et de 14h à 17h	De 9h à 12h et de 14h à 18h
<b>Dimanche</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>	<b>FERMÉ</b>

JARDINAGE



PETITS TRAVAUX



Vous facilite la vie

# AIDY

ASSOCIATION INTERMUNICIPALE DE LA VALLÉE DE LYON

**SI**  
services à la personne

GARDE

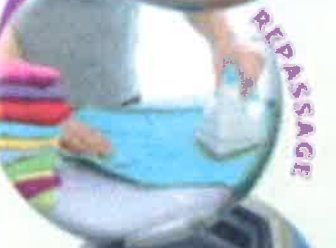


D'ENFANTS

**VOUS ÊTES DÉBORDÉS ? FATIGUÉS ?  
APPELEZ NOUS !**  
À nous, les démarches administratives  
À vous le temps retrouvés !

**ST FLORENT DES BOIS**  
02 51 46 72 65  
Fax : 02 51 46 77 64  
6 rue du Marché  
Lundi au vendredi  
8h45 - 12h15  
Fermé le mercredi

REPASSAGE



**LE CHAMP-ST-PÈRE**  
02 51 40 99 66  
Fax : 02 51 40 92 85

**25 ANS D'EXPERIENCE**  
sur votre territoire en tant qu'acteur  
économique et créateur d'emploi !

Mairie  
7 rue de l'Hôtel de Ville  
Lundi : 13h30 - 17h  
Jeudi : 13h30 - 17h

MÉNAGE



**CRÉDITS D'IMPÔTS (- 50%)**



[aidyglive.fr](http://aidyglive.fr)

## JOB D'INSERTION

Activités de la structure

Activité 1 : Environnement

- Entretien d'espaces verts et de sites naturels (tonte, désherbage manuel, entretien de massifs, plantations)
- Entretien de lagunes et bassin d'orage (nettoyage, débroussaillage)
- Travaux forestiers : abattage, coupe de bois, façonnage...
- Entretien de sentiers de randonnées, pose de signalétique

Taille de haies, élagage.

Activité 2 : Bâtiment second œuvre

- Peinture
- Pose de faïence, de carrelage

Petits travaux de maçonnerie

Activité 3 : Laverie - Blanchisserie

- Collecte et livraison, tri, lavage, séchage, repassage et conditionnement sous film de vêtements de sports, de travail (EPI), marquage des vêtements, divers travaux de couture



**Lyne GIRARD**  
Coordinatrice

Tel : 02 51 34 59 92

E-mail : [jobinsertion@wanadoo.fr](mailto:jobinsertion@wanadoo.fr)

ASSOCIATION

# Troc plantes



Le troc plantes s'est déroulé jeudi 22 avril dans la cour de la mairie dans une ambiance conviviale. Des plants, des graines se sont échangés, ainsi que de précieux conseils.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de 5 ans concerne les cartes d'identités sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures lors de sa délivrance.

Aucune démarche n'est à effectuer, la prolongation de votre carte d'identité est automatique, la date de validité inscrite au dos de votre carte ne sera pas modifiée.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, cette disposition peut poser problème! Il est préférable de se renseigner préalablement.

## **Souscription pour la restauration des portes de l'église de Saint Cyr en Talmondais**

La Fondation du Patrimoine vous propose de participer financièrement aux travaux de remplacement de la grande porte de l'église, de la porte latérale et d'une petite porte à côté de la sacristie. Ces portes seront remplacées par des portes neuves en chêne massif et réalisées à l'identique aux précédentes.

Votre don sera déductible de l'impôt sur le revenu, à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Il donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, à joindre à votre déclaration d'impôts.

Pour plus d'information sur la procédure à suivre, une brochure est à votre disposition en mairie.

**Attention :**

**la mairie sera fermée le vendredi 15 mai 2015**